



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2016

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	2
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	2
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés	3
1.5.	Volumes facturés	4
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	Erreur ! Signet non défini.
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	4
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	4
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	4
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	10
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	Erreur ! Signet non défini.
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	Erreur ! Signet non défini.
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	11
2.3.	Recettes	12
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	12
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	14
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	15
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	16
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	17
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	Erreur ! Signet non défini.
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) ..	Erreur ! Signet non défini.
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	Erreur ! Signet non défini.
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	Erreur ! Signet non défini.
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	Erreur ! Signet non défini.
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	Erreur ! Signet non défini.
4.	Financement des investissements.....	17
4.1.	Montants financiers.....	17
4.2.	Etat de la dette du service	Erreur ! Signet non défini.
4.3.	Amortissements	Erreur ! Signet non défini.
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	Erreur ! Signet non défini.
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	Erreur ! Signet non défini.
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	17
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	17
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	Erreur ! Signet non défini.
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	18

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : AQUARESO
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albas, Anglars-Juillac, Bélays, Cambayrac, Carnac-Rouffiac, Cassagnes, Castelfranc, Duravel, Floressas, Grézels, Labastide-du-Vert, Lacapelle-Cabanac, Lagardelle, Les Junies, Luzech, Mauroux, Montcabrier, Parnac, Pescadoires, Prayssac, Puy-l'Évêque, Saint-Martin-le-Redon, Saint-Vincent-Rive-d'Olt, Sauzet, Soturac, Sérignac, Touzac		
• Existence d'une CCSPL	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
• Existence d'un zonage	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• Existence d'un règlement de service	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public : affermage

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 1/1/2013
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2024

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 6 500 habitants au 31/12/2016 (6 400 au 31/12/2015).

1.4. Nombre d'abonnés

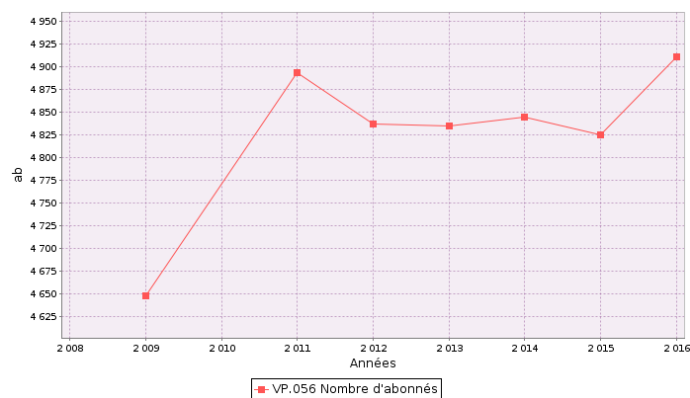
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 4 911 abonnés au 31/12/2016 (4 825 au 31/12/2015).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 4 911.

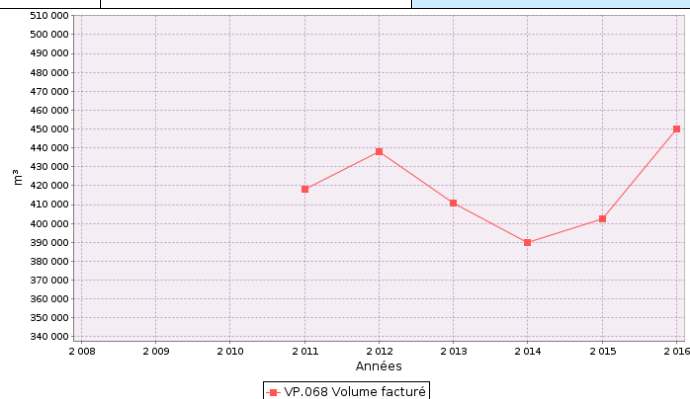
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 29,14 abonnés/km) au 31/12/2016. (31,15 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,32 habitants/abonné au 31/12/2016. (1,33 habitants/abonné au 31/12/2015).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	402 531	450 121	11,8%



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **3** au 31/12/2016 (**3** au 31/12/2015).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **12,69** km de réseau unitaire hors branchements,
 - **155,83** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de **168,52** km (**154,92** km au 31/12/2015).

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 22 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP (FLORESSAS)
Code Sandre de la station : 0546107V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/09/2014
Commune d'implantation	Floressas (46107)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	40

STEU N°2 : STEP (MONTCABRIER)
Code Sandre de la station : 0546199V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/09/2014
Commune d'implantation	Montcabrier (46199)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	120

STEU N°3 : STEP du bourg (CARNAC ROUFFIAC)
Code Sandre de la station : 0546060V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/07/2011
Commune d'implantation	Carnac-Rouffiac (46060)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	70

STEU N°4 : STEP (SOTURAC : Cavagnac)
Code Sandre de la station : 0546199V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	_____
Date de mise en service	_____
Commune d'implantation	_____
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	_____

STEU N°5 : Station d'épuration LABASTIDE DU VERT Sals
Code Sandre de la station : 0546136V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/12/2008
Commune d'implantation	Labastide-du-Vert (46136)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50

STEU N°6 : STEP du Bourg (GREZELS)

Code Sandre de la station : 0546130V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	22/06/1992
Commune d'implantation	Grézels (46130)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250

STEU N°7 : STEP du Bourg (SAUZET)

Code Sandre de la station : 0546301V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	26/05/2005
Commune d'implantation	Sauzet (46301)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	700

STEU N°8 : STEP du Bourg (SERIGNAC)

Code Sandre de la station : 0546305V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1990
Commune d'implantation	Sérignac (46305)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100

STEU N°9 : STEP du Bourg (ANGLARS-JUILLAC)

Code Sandre de la station : 0546005V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	06/05/1988
Commune d'implantation	Anglars-Juillac (46005)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	800

STEU N°10 : STEP du Bourg (SOTURAC)

Code Sandre de la station : 0546307V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	01/12/1986
Commune d'implantation	Soturac (46307)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250

STEU N°11 : STEP de Girard (DURAVEL)

Code Sandre de la station : 0546089V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/01/2007
Commune d'implantation	Duravel (46089)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	40

STEU N°12 : STEP de Prayssac-Puy-l'Eveque (PRAYSSAC)

Code Sandre de la station : 0546225V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	17/07/2007
Commune d'implantation	Prayssac (46225)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	9200

STEU N°13 : STEP du Bourg (DURAVEL)

Code Sandre de la station : 0546089V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/06/1973
Commune d'implantation	Duravel (46089)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1000

STEU N°14 : STEP du Bourg (MAUROUX)

Code Sandre de la station : 0546187V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/05/1994
Commune d'implantation	Mauroux (46187)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	500

STEU N°15 : STEP de Mortayroux (MAUROUX)

Code Sandre de la station : 0546187V003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/01/2007
Commune d'implantation	Mauroux (46187)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	40

STEU N°16 : STEP du Bourg (CAMBAYRAC)

Code Sandre de la station : 0546050V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/12/2007
Commune d'implantation	Cambayrac (46050)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	40

STEU N°17 : STEP de Rivière Haute (ALBAS)

Code Sandre de la station : 0546001V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	01/12/1989
Commune d'implantation	Albas (46001)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200

STEU N°18 : STEP de Pechaussou (MAUROUX)

Code Sandre de la station : 0546187V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/06/1991
Commune d'implantation	Mauroux (46187)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50

STEU N°19 : STEP du Bourg (TOUZAC)

Code Sandre de la station : 0546321V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	16/07/2001
Commune d'implantation	Touzac (46321)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	650

STEU N°20 : STEP du Bourg (LUZECH)

Code Sandre de la station : 0546182V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/12/1990
Commune d'implantation	Luzech (46182)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2500

STEU N°21 : STEP 2 (ST MARTIN LE REDON)

Code Sandre de la station : 0546277V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/07/2012
Commune d'implantation	Saint-Martin-le-Redon (46277)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	240

STEU N°22 : STEP du Bourg (LABASTIDE-DU-VERT)

Code Sandre de la station : 0546136V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/01/1998
Commune d'implantation	Labastide-du-Vert (46136)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
STEP (FLORESSAS)	0	0
STEP (MONTCABRIER)	0	0
STEP du bourg (CARNAC ROUFFIAC)	0	0
STEP (SOTURAC : Cavagnac)	0	0
Station d'épuration LABASTIDE DU VERT Sals	0	0
STEP du Bourg (GREZELS)	0,17	0,25
STEP du Bourg (SAUZET)	0	2,18
STEP du Bourg (SERIGNAC)	0	0
STEP du Bourg (ANGLARS-JUILLAC)	2,92	0
STEP du Bourg (SOTURAC)	0,55	1,78
STEP de Girard (DURAVEL)	0	0
STEP de Prayssac-Puy-l'Eveque (PRAYSSAC)	69,78	60
STEP du Bourg (DURAVEL)	10	8,64
STEP du Bourg (MAUROUX)	0	0
STEP de Mortayroux (MAUROUX)	0	0
STEP du Bourg (CAMBAYRAC)	0	0
STEP de Rivière Haute (ALBAS)	0	0
STEP de Pechaussou (MAUROUX)	0	0
STEP du Bourg (TOUZAC)	2,55	1,63
STEP du Bourg (LUZECH)	14,52	10,49
STEP 2 (ST MARTIN LE REDON)	0	0
STEP du Bourg (LABASTIDE-DU-VERT)	0	0
Total des boues évacuées	100,5	85

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.). Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

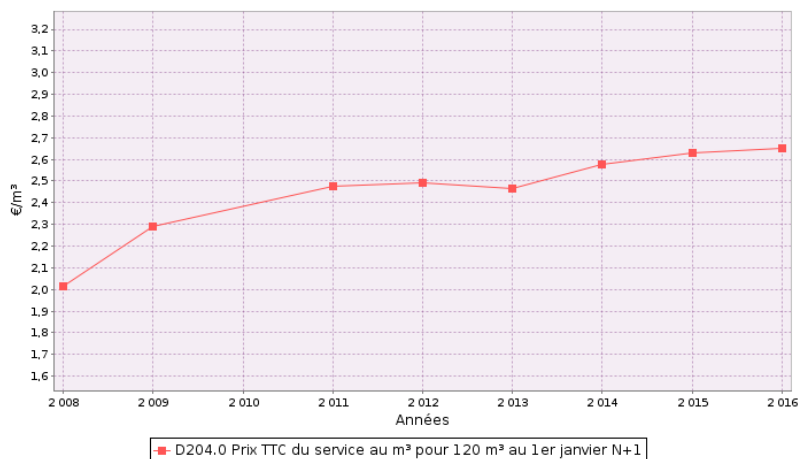
Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	21,15 €	21,95 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,8 €/m ³	0,8 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	42,93 €	42,93 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,8206 €/m ³	0,8216 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,235 €/m ³	0,245 €/m ³

➤ Délibération du 15/12/2016 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif..

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	21,15	21,95	3,8%
Part proportionnelle	96,00	96,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	117,15	117,95	0,7%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	42,93	42,93	0%
Part proportionnelle	98,47	98,59	0,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	141,40	141,52	0,1%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	28,20	29,40	4,3%
TVA	28,68	28,89	0,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	56,88	58,29	2,5%
Total	315,43	317,76	0,7%
Prix TTC au m³	2,63	2,65	0,8%



2.3. Recettes

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : 419 982 € (883 878 au 31/12/2015).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 4 911 abonnés potentiels (100% pour 2015).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		87,87%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	98,35%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	18,93%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	83

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 83 pour l'exercice 2016 (80 pour 2015).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
STEP (FLORESSAS)	2,4	100	100
STEP (MONTCABRIER)	7,2	100	100
STEP du bourg (CARNAC ROUFFIAC)	4,2	100	100
STEP (SOTURAC : Cavagnac)	2,4	100	100
Station d'épuration LABASTIDE DU VERT Sals	3	100	100
STEP du Bourg (GREZELS)	15	100	100
STEP du Bourg (SAUZET)	42	100	100
STEP du Bourg (SERIGNAC)	6	100	100
STEP du Bourg (ANGLARS-JUILLAC)	48	100	100
STEP du Bourg (SOTURAC)	15	100	100
STEP de Girard (DURAVEL)	2,4	100	100
STEP de Prayssac-Puy-l'Eveque (PRAYSSAC)	552	100	0
STEP du Bourg (DURAVEL)	60	100	100
STEP du Bourg (MAUROUX)	36	100	100
STEP de Mortayroux (MAUROUX)	2,4	100	100
STEP du Bourg (CAMBAYRAC)	2,4	100	100
STEP de Rivière Haute (ALBAS)	12	100	100
STEP de Pechaussou (MAUROUX)	3	100	100
STEP du Bourg (TOUZAC)	39	100	100
STEP du Bourg (LUZECH)	150	100	0
STEP 2 (ST MARTIN LE REDON)	14,4	100	100
STEP du Bourg (LABASTIDE-DU-VERT)	12	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 91(100 en 2015).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
STEP (FLORESSAS)	2,4	100	100
STEP (MONTCABRIER)	7,2	100	100
STEP du bourg (CARNAC ROUFFIAC)	4,2	100	100
STEP (SOTURAC : Cavagnac)	2,4	100	100
Station d'épuration LABASTIDE DU VERT Sals	3	100	100
STEP du Bourg (GREZELS)	15	100	100
STEP du Bourg (SAUZET)	42	100	100
STEP du Bourg (SERIGNAC)	6	100	100
STEP du Bourg (ANGLARS-JUILLAC)	48	100	100
STEP du Bourg (SOTURAC)	15	100	100
STEP de Girard (DURAVEL)	2,4	100	100
STEP de Prayssac-Puy-l'Eveque (PRAYSSAC)	552	100	100
STEP du Bourg (DURAVEL)	60	100	100
STEP du Bourg (MAUROUX)	36	100	100
STEP de Mortayroux (MAUROUX)	2,4	100	100
STEP du Bourg (CAMBAYRAC)	2,4	100	100
STEP de Rivière Haute (ALBAS)	12	100	100
STEP de Pechaussou (MAUROUX)	3	100	100
STEP du Bourg (TOUZAC)	39	100	100
STEP du Bourg (LUZECH)	150	100	100
STEP 2 (ST MARTIN LE REDON)	14,4	100	100
STEP du Bourg (LABASTIDE-DU-VERT)	12	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2015).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
STEP (FLORESSAS)	2,4	100	100
STEP (MONTCABRIER)	7,2	100	100
STEP du bourg (CARNAC ROUFFIAC)	4,2	100	100
STEP (SOTURAC : Cavagnac)	2,4	100	100
Station d'épuration LABASTIDE DU VERT Sals	3	100	100
STEP du Bourg (GREZELS)	15	100	100
STEP du Bourg (SAUZET)	42	100	100
STEP du Bourg (SERIGNAC)	6	100	100
STEP du Bourg (ANGLARS-JUILLAC)	48	100	100
STEP du Bourg (SOTURAC)	15	0	100
STEP de Girard (DURAVEL)	2,4	100	100
STEP de Prayssac-Puy-l'Eveque (PRAYSSAC)	552	100	100
STEP du Bourg (DURAVEL)	60	100	100
STEP du Bourg (MAUROUX)	36	0	0
STEP de Mortayroux (MAUROUX)	2,4	100	100
STEP du Bourg (CAMBAYRAC)	2,4	100	100
STEP de Rivière Haute (ALBAS)	12	100	100
STEP de Pechaussou (MAUROUX)	3	100	100
STEP du Bourg (TOUZAC)	39	100	100
STEP du Bourg (LUZECH)	150	100	100
STEP 2 (ST MARTIN LE REDON)	14,4	100	100
STEP du Bourg (LABASTIDE-DU-VERT)	12	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 97 (95 en 2015).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2015).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	81 125	—

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

1 278,57 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0028 €/m³ pour l'année 2016 (0,0026 €/m³ en 2015).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2015	Valeur 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 400	6 500
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	100,5	85
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,63	2,65
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	80	83
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	95%	97%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0026	0,0028